

SQ

Terre d'innovations



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mobilités

CONCERTATION PUBLIQUE

**Réaménagement
des rues de Port Royal et Hélène Boucher
à Voisins-le-Bretonneux**

**du 12 février
au 16 mars 2018**

SQ

Terre d'innovations

SOMMAIRE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mobilités

- Modalités de la concertation
- Genèse et contexte du projet
- Rappel des enjeux
- Projet présenté à la concertation

SQ

Terre d'innovations

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mobilités

Modalités de la concertation

Modalités de la concertation



A savoir: Le cadre légal

Sont soumis à concertation en application des articles **L103-2** et **R103-1** du code de l'urbanisme qui visent «la réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 euros, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants (construction ou réhabilitation/modernisation).... Et les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article **L. 122-1** du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat.

Elle a pour objet d'associer le public à l'élaboration des projets d'infrastructures afin d'en améliorer la qualité et d'en assurer la compréhension et l'acceptation.

Les modalités d'une concertation publique ne sont pas précisément définies par la loi et il appartient aux responsables du projet de les concevoir et les mettre en œuvre en poursuivant les objectifs suivants:

- Assurer une information juste et transparente sur le contenu du projet, en présentant au public l'ensemble de ses caractéristiques et en répondant aux interrogations qu'il est susceptible de susciter.
- Permettre au public de donner son avis sur le projet en lui laissant la possibilité de formuler ses observations et/ou ses propositions

- Les modalités ont été mises en place conjointement par SQY et la ville de Voisins-le-Bretonneux :
- Installation de la concertation (dossier de concertation) avec mise à disposition d'un registre pour recueillir les observations du public à l'hôtel de ville de Voisins et dans le hall de l'hôtel d'agglomération
- Publicité et communication dans la presse locale (journaux SQY et commune et sites internet)
- Organisation d'une réunion publique d'information (maire de Voisins-le-Bretonneux) le jeudi 8 mars en soirée
- Les observations seront prises en compte dans un bilan de la concertation

SQ

Terre d'innovations

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mobilités

Genèse et contexte du projet

Historique du développement urbain

Les cartes de 1965 et 1976 montrent une urbanisation rapide de la commune par des lotissements où la structure viaire du village sert d'accroche.

Voisins est un croisement (Rambouillet, Versailles, Orsay, Palaiseau, Trappes et Magny).



Orthophoto : 1965



Orthophoto : 1976

En 10 ans, Voisins passe d'un village à une ville. Les infrastructures (RD36 et 91 par ex) bouleversent les schémas urbains en place. La refonte du système viaire crée alors une cohérence à l'échelle de l'intercommunalité mais crée un réseau local discontinu. Les rues aux Fleurs et Jean Racine perdent leur statut de voies de transit et deviennent des voies locales desservant les lotissements..

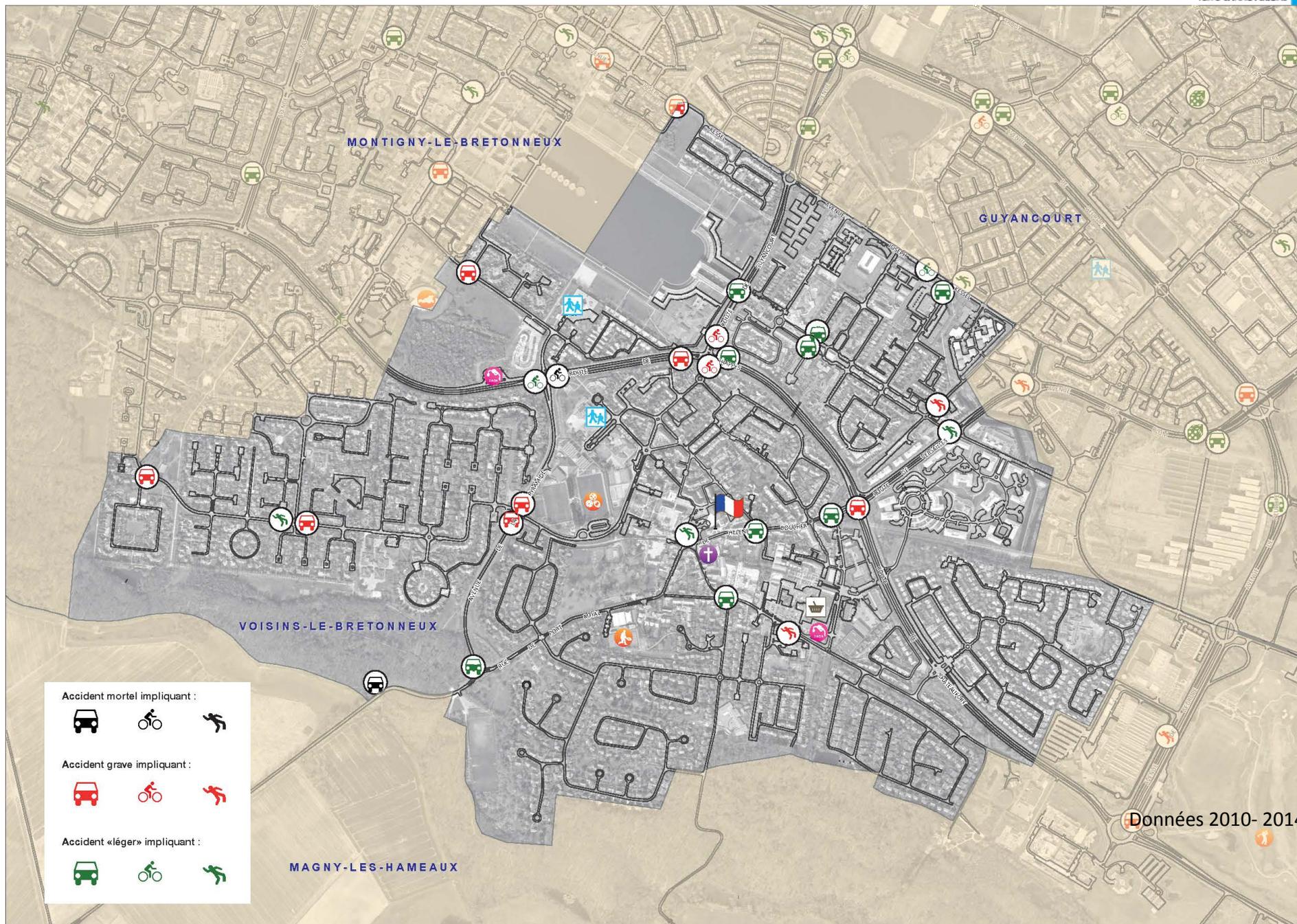


Orthophoto : 1987

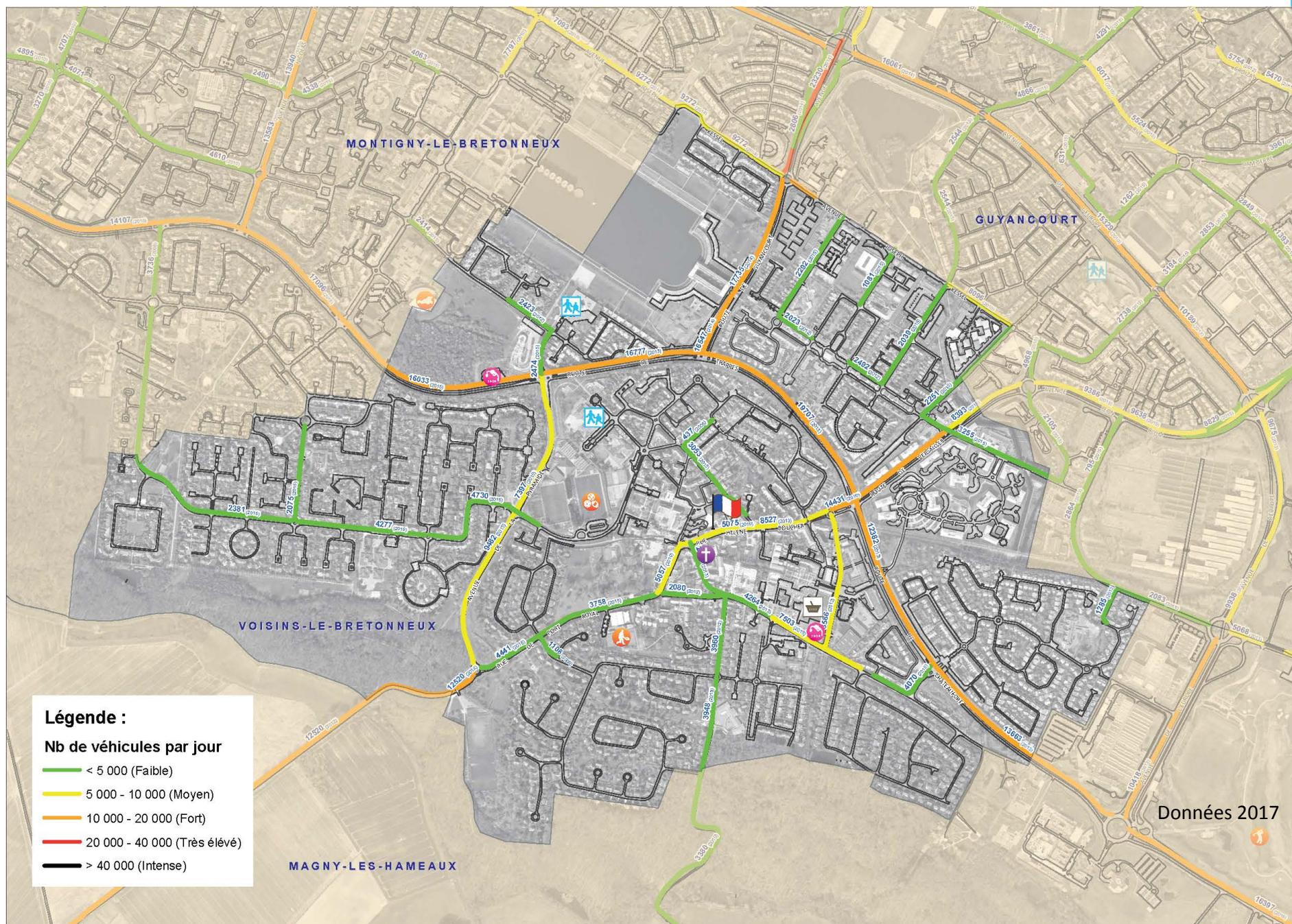


Orthophoto : 1993

Carte des accidents corporels de la circulation



Trafic automobile un jour de semaine



Réseau de bus actuel



Lignes Complémentaires complétant les lignes fortes

- 419** MONTIGNY-LE-BX (8:30) Justices Franco-japonaises / MAGNY-LES-HX Méranais (un bus toutes les 19-15 minutes en moyenne (H-P))
- 439** VOISINS-LE-BX Chamfauzy / VERSAILLES Clichou Rive Gauche Gare (un bus toutes les 15-30 minutes en moyenne (H-C))
- 440** MONTIGNY-LE-BX St-Quentin Gare / MAGNY-LES-HX ZA Bois des Roches (un bus toutes les 20-30 minutes en moyenne (H-P))
- 461** MONTIGNY-LE-BX St-Quentin Gare / MAGNY-LES-HX ZA Bois des Roches (un bus toutes les 30-60 minutes en moyenne (H-C) sauf exception)

Lignes Locales maillant finement le territoire

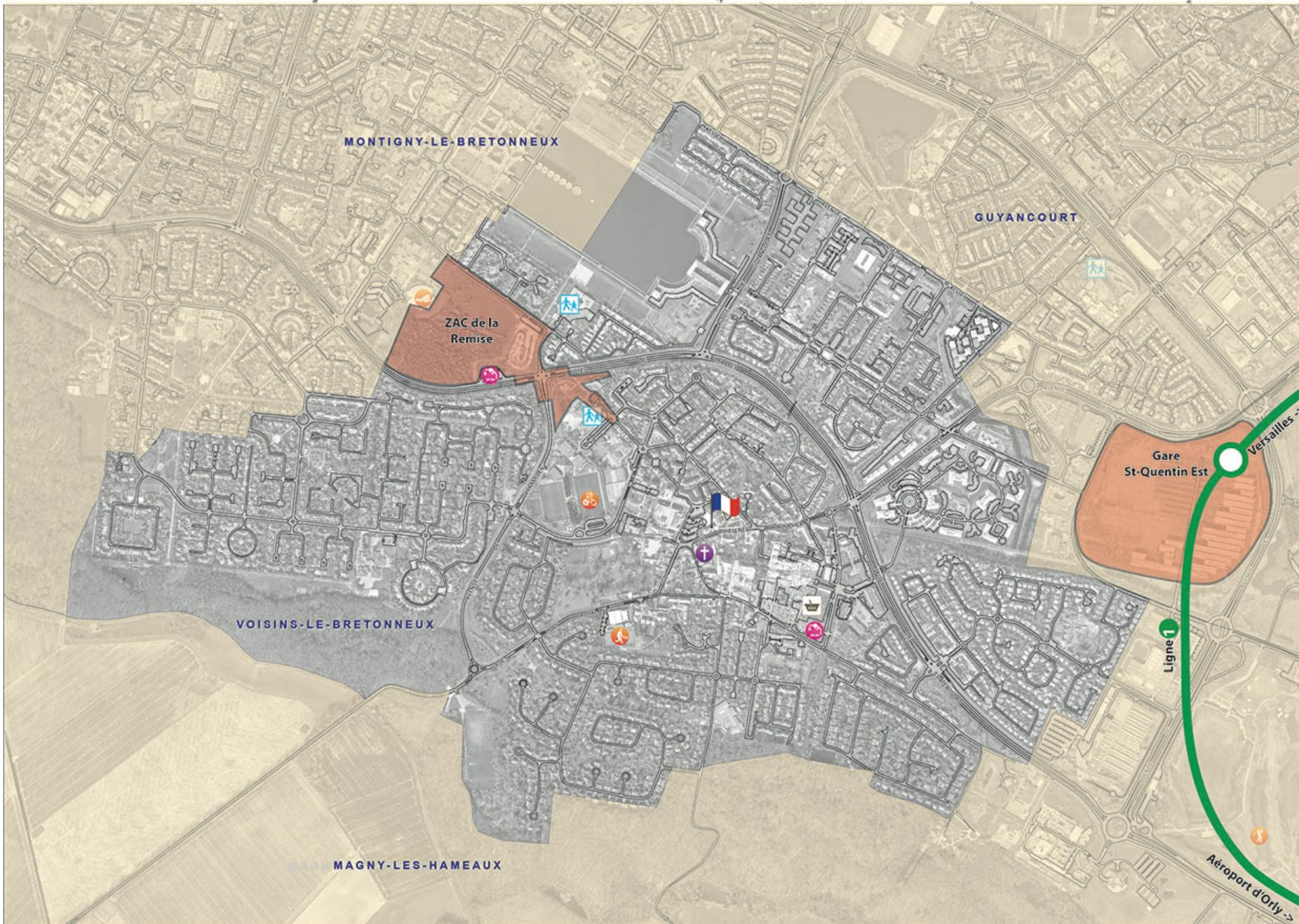
- 444** MONTIGNY-LE-BX St-Quentin Gare / MAGNY-LES-HX Le Buisson (un bus toutes les 20-30 minutes en moyenne (H-P))
- 464** MONTIGNY-LE-BX St-Quentin Gare / ST-REMY-LES-CHEVREUSE Gare (un bus toutes les 30-60 minutes en moyenne (H-C) sauf exception)

Données 2017

Carte des itinéraires cyclables



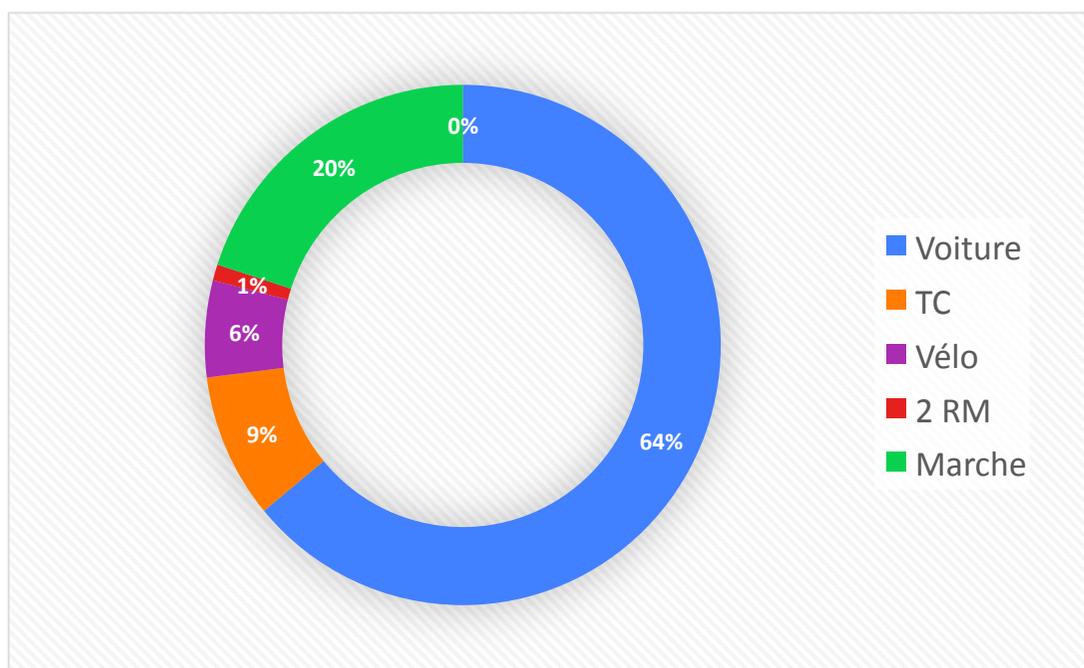
Voisins-le-Bretonneux en 2025 ?



Les déplacements à Voisins-le-Bretonneux

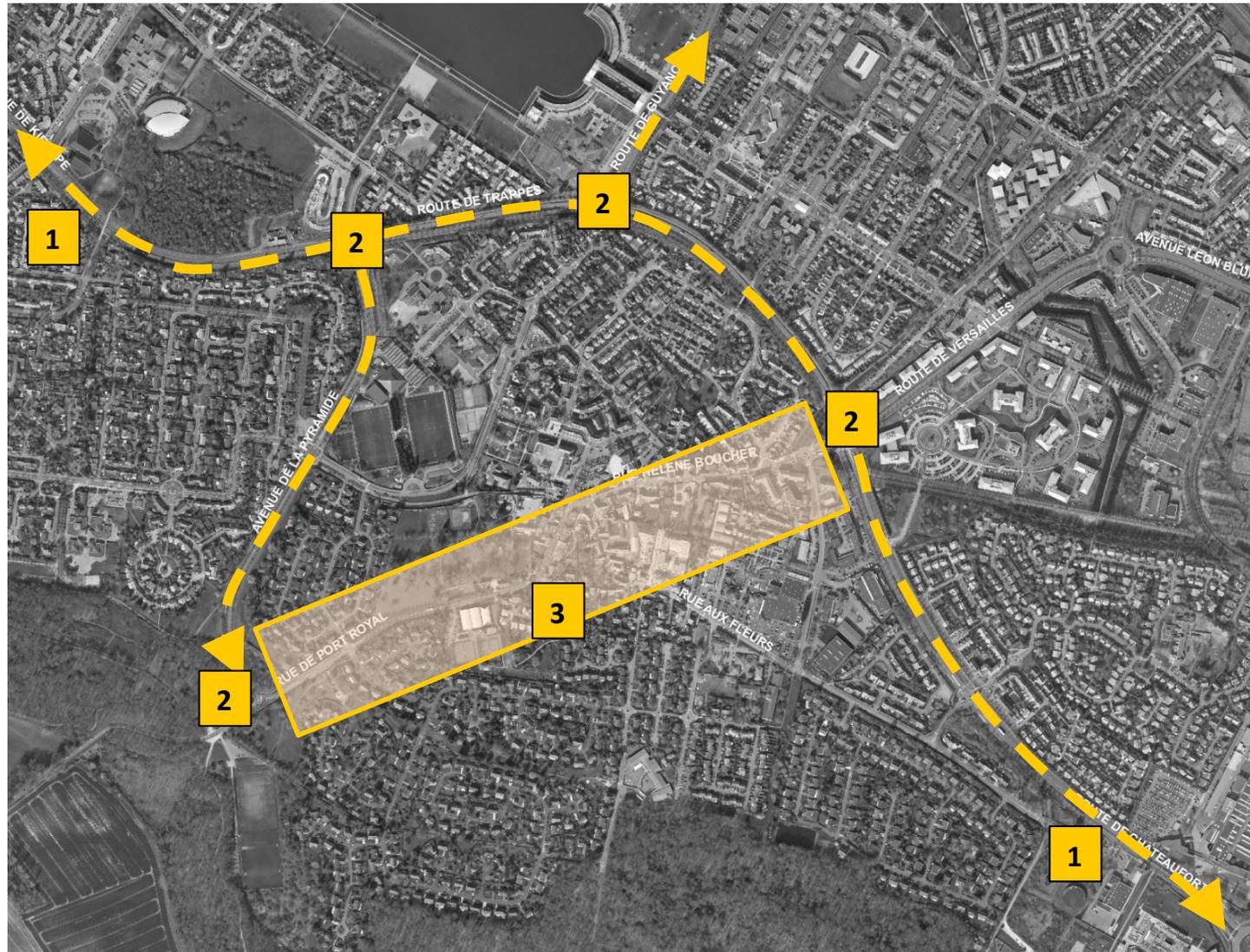
Chiffres clefs

- Quelques chiffres clefs sur Voisins-le-Bretonneux (source EMD 2010) :
 - Taille des ménages : 2,8 pers/ménage
 - Mobilité : 3,7 déplacements/jour/personne
 - Nb de véhicules par ménage : 1,6 véhicule.
- Répartition des déplacements par modes de transports (sur l'ensemble de la semaine) :



Les actions et expérimentations déjà mises en œuvre

- 1** Onde verte sur la l'av de la Pyramide, la RD36 et la RD91
- 2** Étude de réaménagement des 2 autres carrefours composant le contournement de la commune
- 3** Aménagement de ralentisseurs sur la rue de Port Royal



Nécessité de requalification de l'axe historique

Dans ce contexte, l'axe Port Royal/Hélène Boucher a déjà fait l'objet de réunions avec les élus, des conseillers de quartier et des représentants des quartiers (conseils de quartier, ASL), sous la forme d'ateliers de travail.

Lors de ces rendez-vous, certaines remarques ont été formulées :

- Le traitement de la quasi-totalité des carrefours composant le linéaire apparaît comme l'élément central :
 - Entrée / sortie du périmètre avec le rond-point des tilleuls et l'écluse du saut du loup,
 - Carrefour B. Pascal/Port Royal + la Place de la Division Leclerc,
 - Carrefour J. Racine / H. Boucher + rue H. Boucher/N. Ledoux.
- Passage à 30 km / h de l'ensemble de l'axe, pour un maximum de cohérence dans la prescription de vitesses,
- Aménagement piéton et cycle sur l'ensemble de l'itinéraire,
- Trottoirs PMR,
- Cohérence des régimes de priorité à trouver,
- Mutualisation des arrêts de bus « Blaise Pascal » et « H. Boucher ».

SQ

Terre d'innovations

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mobilités

Les enjeux du projet

Les enjeux du projet

Les enjeux suivants ont pu être identifiés :

- Diminuer la part de trafic de transit au profit des échanges locaux liés aux activités du centre-ville (commerces, équipements, logements...)
- Réduire les vitesses afin de sécuriser les déplacements
- Permettre une meilleure cohabitation de l'ensemble des fonctions de l'axe par une plus juste répartition de l'espace public pour tous les modes de déplacements
- Mettre en accessibilité l'ensemble de l'itinéraire pour les personnes à mobilité réduite
- Maintenir l'attractivité du centre ville

SQ

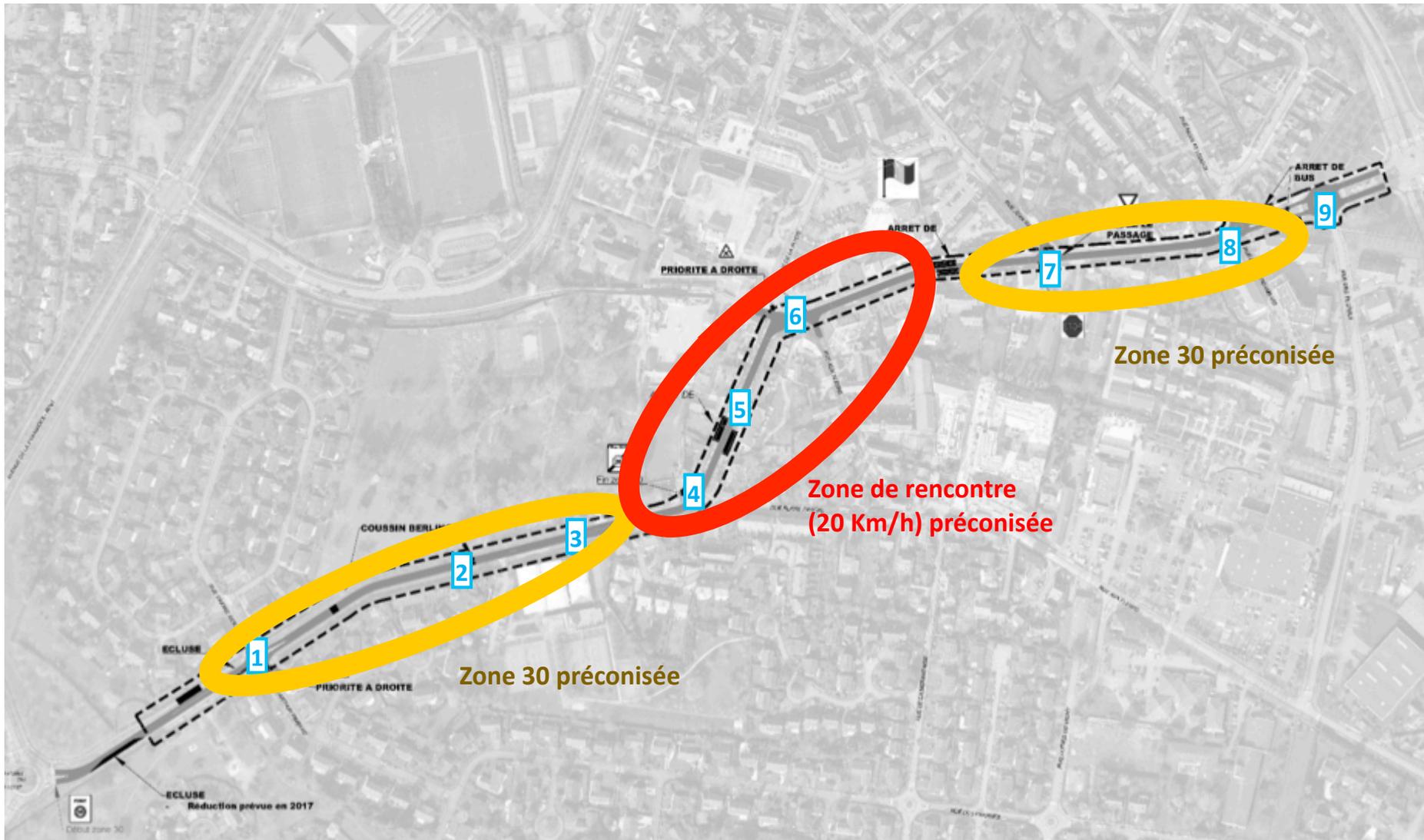
Terre d'innovations

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mobilités

Projet présenté en concertation

AMENAGEMENT DES RUES DE PORT-ROYAL ET DE H. BOUCHER



AMENAGEMENT DES RUES DE PORT-ROYAL ET DE H. BOUCHER

Localisation		Constats	Solutions proposées
1	<u>Carrefour Rue de Port Royal / rue S. Veil</u>	<ul style="list-style-type: none"> Manque de lisibilité du carrefour 	<ul style="list-style-type: none"> Suppression de l'écluse et compactage du carrefour <ul style="list-style-type: none"> Priorité à droite OU Carrefour à feux Entrée de zone 30 au niveau de l'écluse précédente
2	<u>Rue de port royal entre la rue S. Veil et les tennis</u>	<ul style="list-style-type: none"> Risque de prise de vitesse Caractère routier de la voie 	<ul style="list-style-type: none"> Coussins lyonnais (en enrobé), Suppression du marquage au sol central et réduire la largeur de la voirie
3	<u>Traversée devant les tennis</u>	<ul style="list-style-type: none"> Caractère routier de la voie 	<ul style="list-style-type: none"> cheminement piéton (au nord de la rue de P. Royal) continue depuis le carrefour B. Pascal/rue de Port Royal → tennis <ul style="list-style-type: none"> plateau surélevé + traversée piétonne au niveau des tennis début de la zone de rencontre qui couvrira le centre de la commune
4	<u>Carrefour rue de Port Royal / rue B. Pascal</u>	<ul style="list-style-type: none"> Carrefour étroit – croisement de bus impossible Virage marqué et manque de visibilité 	<ul style="list-style-type: none"> Profiter du projet immobilier (la rue de P. Royal) pour agrandir le carrefour
5	<u>Arrêts de bus « Blaise Pascal » et Hélène Boucher</u>	<ul style="list-style-type: none"> Proximité des 2 arrêts : 250m entre les 2 arrêts 	<ul style="list-style-type: none"> conserver l'arrêt de bus le plus fréquenté
6	<u>Place de la Division Leclerc</u>	<ul style="list-style-type: none"> Manque de lisibilité du fonctionnement de la place <ul style="list-style-type: none"> Place des modes doux réduite 	<ul style="list-style-type: none"> Zone de rencontre (trottoir au niveau de la voirie) <ul style="list-style-type: none"> Places arrêt minute Agrandir la place Leclerc en mordant sur le parking de la mairie (pour aménager un trottoir plus large) <ul style="list-style-type: none"> Mettre en sens unique la rue de la Poste
7	<u>Carrefour rue H. Boucher / rue Jean Racine</u>	<ul style="list-style-type: none"> Manque de visibilité Système de priorité pas homogène et peu adapté 	<ul style="list-style-type: none"> Supprimer le STOP et le Cédez le passage + Carrefour à feu ou plateau surélevé / traversée piétonne et système de priorité à droite
8	<u>Carrefour rue H. Boucher / rue N. Ledoux</u>	<ul style="list-style-type: none"> Problème d'insertion dans le giratoire 	<ul style="list-style-type: none"> Le réaménagement en zone 30 ne permet pas d'apporter de réponses aux dysfonctionnements de ce carrefour <ul style="list-style-type: none"> Marquer le début de la zone 30
9	<u>Carrefour rue H. Boucher / rue des tilleuls.</u>	<ul style="list-style-type: none"> Saturation observée en HPS Bande cyclable pas adaptée 	<ul style="list-style-type: none"> Le réaménagement en zone 30 ne permet pas d'apporter de réponses aux dysfonctionnements de ce carrefour <ul style="list-style-type: none"> Un piquage direct depuis la RD36 au niveau d'Avis

Calendrier prévisionnel

Validation	<i>Validation principes d'aménagement et enveloppe financière par la Mairie (+ courrier)</i>	4 – 5 mois
Concertation en parallèle de la validation	<i>Passage pour validation commission travaux et bureau + concertation</i>	
	<i>Délibération spécifique sur les modalités de la concertation (durée mini 1 mois)</i>	
Bilan de la concertation	<i>Production du programme et fiche de coût → délibération</i>	

Enquête publique + étude d'impact	<i>Saisine de l'Autorité environnementale Etude d'impact se base sur l'Avant Projet (AP)</i>	6 - 12 mois
------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

Sélection Maîtrise d'Œuvre (MOE)	<i>Elaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) - validation (SQY et Mairie)</i>	5 - 7 mois
	<i>Consultation (réception plis et analyse des offres)</i>	
	<i>Commission d'Appel Offres + notification + attribution</i>	

Etudes préalables	<i>AP + validation (SQY et Mairie)</i>	5 - 7 mois
	<i>PRO + validation (SQY et Mairie)</i>	
Sélection des entreprises	<i>DCE - validation (SQY et Mairie)</i>	5 - 7 mois
	<i>Lancement de la consultation</i>	
	<i>Analyse – attribution - notification</i>	

SQ

Terre d'innovations

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mobilités

Merci de votre attention